

Communiqué du CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières déclarantes tunisiennes, définies par les dispositions de l'accord intergouvernemental entre la République Tunisienne et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers dite "LOI FATCA" et dans le cadre des travaux pour la mise en application dudit accord, que la plateforme **IDES**, est disponible pour le dépôt des déclarations réelles FATCA, toutefois l'accès à IDES est tributaire de l'authentification par un certificat DIGIGO. De ce fait les institutions financières susvisées sont appelées à accomplir, dans les plus brefs délais, les procédures d'acquisition du certificat **DIGIGO** pour qu'elles puissent accéder à IDES et déposer leurs déclarations au plus tard le 29 Août 2019.